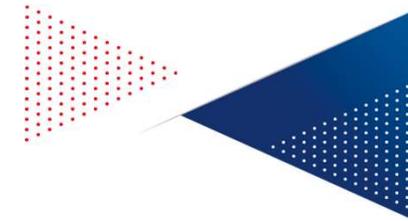


COMMISSION FEDERALE DES ARBITRES FFE2 2022-2023



Nom Prénom Arbitre	Affectation
JEANNOT CELINE	FFE1
LECOEUCHE OMBELINE	FFE2
BESSIERE CECILE	FFE2
GUILLOT GABRIELLE	FFE2
LECOLLEY ELISE	FFE2
PHILION SYLVIA	FFE2
TANGUY MARINE	FFE2
CHIGNARD MORGANE	FFE3

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.